

**AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR L'AUDIT DES RESEAUX**

**AAO N°001 DRS/DG-ARPT/2016**

**CONSULTATION OUVERTE POUR L'AUDIT DES RESEAUX**

1. Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'audit des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès internet conformément au plan d'action 2016 de l'institution
2. L'ARPT a planifié l'audit des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès internet sur financement propre conformément à la loi et à la réglementation en vigueur ;
3. L'ARPT sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'audit des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès internet ;
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations sur le site de l'institution ou auprès de la Direction des Réseaux et Services de l'ARPT et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse ci-après :

**Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications sis au quartier Almamy, Commune de Kaloum. BP : 1500-Conakry, République de Guinée**  
Site web : [www.arpt.gov.gn](http://www.arpt.gov.gn) . Courriel : [contact@arpt.gov.gn](mailto:contact@arpt.gov.gn)

**I. Présentation des pièces administratives**

1. **Dans le cas d'un appel d'offres local**, les pièces administratives à joindre au dossier (en original ou copie certifiée conforme) sont :
  - Statuts
  - Agrément
  - Carte professionnelle
  - Quitus fiscal
  - Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
  - Certificat de non faillite
  - Procuration du signataire de la candidature (le cas échéant)



**2. Dans le cas d'un appel d'offres international** : les candidats sont dispensés de la fourniture des pièces à caractère fiscal et parafiscal (Quitus Fiscal, Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale)

Toutefois, lorsqu'il est déclaré attributaire du marché, le candidat national doit produire des attestations prouvant qu'il est à jour du paiement des impôts, droits et taxes à caractère fiscal et parafiscal.

Le candidat étranger, est tenu de remplir les formalités d'immatriculation auprès des services fiscaux et parafiscaux. Il est en outre tenu de désigner un représentant en République de Guinée.

Les offres techniques et financières doivent être déposées en trois (03) exemplaires au secrétariat central de l'ARPT au plus tard le **24 Juin 2016**;

**II. Exigences en matière de qualification :**

- Une déclaration sur l'honneur attestant que la société n'est pas en faillite ou en cours de liquidation de biens ;
- La réalisation, durant les trois dernières années, d'au moins, un marché de nature et de taille similaire justifiée par une attestation de service fait ou une copie du marché accompagnée du procès-verbal de réception ;

Le document d'appel d'offre est disponible, en version électronique, en téléchargement sur le site de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications ([www.arpt.gov.gn](http://www.arpt.gov.gn)). Toutefois, les candidats intéressés peuvent retirer la version papier du dossier d'appel d'offres complet en se présentant à l'adresse présentée ci-dessus.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis et la garantie de soumission devra durer valide pendant **trente (30) jours** après expiration de la durée de validité des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse indiquée, dans la salle de conférence au 1<sup>er</sup> étage de l'ARPT le **30 Juin 2016**, à **15 heures** précise.

09 MAI 2016  
Conakry, le.....2016

Directeur Général par Intérim

**Oumar Saïd KOULIBALY**

